



AVIS OFFICIEL

PILIERS PUBLICS

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 15 mars 2019

Y:\STED\Enquetes\Enquetes 2019\enquetes 150319.doc

Enquêtes Publiques

La Ville de Sierre soumet à l'enquête publique les demandes déposées par :

- Mme Maria Giachino, par l'atelier d'architecture Daniel Devanthéry, pour le rehaussement et la rénovation de la toiture ainsi que la rénovation des façades d'un immeuble existant à Sierre (Avenue du Château de la Cour) sur la parcelle No 327, plan No 2 (zone de centre A à aménager) coordonnées 607'330/126'950 (dérogation au tableau 109 RCCZ).
- Mme Maryline Eggs, par l'atelier d'architecture Daniel Devanthéry, pour la construction d'une maison d'habitation à Pintset/Granges (Route des Bousses) sur la parcelle No 14522 (mutation en cours), plan No 43 (zone de faible densité) coordonnées 601'595/122'930 .
- M. Luigi Marzollini, pour la pose de 2 fourres à pizza à but publicitaire à Glarier la Croix (Route de Sion) sur la parcelle No 4384 propriété de André Germanier, plan No 18 (zone de forte densité) coordonnées 606'150/126'090.

Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, sous pli recommandé, dans les trente jours dès la présente publication, au Service de l'édilité de la Ville de Sierre. Il peut être pris connaissance des dossiers déposés au secrétariat des Services Techniques à l'Hôtel de ville, du lundi au vendredi, le matin de 8 h 00 à 12 h 00.

ADMINISTRATION COMMUNALE

		Visa
Service émetteur	Service de l'Edilité et de l'Urbanisme	JF
Date début de la publication	15.03.2019	
Date fin de la publication	15.04.2019	



AVIS OFFICIEL

PILIERS PUBLICS

Sierre, le 15 mars 2019

Y:\STST_OE\Station Phyto Noes\2019\Communiqué_2019.doc

VILLE DE SIERRE Traitement des résidus phytosanitaires à Noës

Dans le but d'assurer une bonne marche du service, nous rappelons ci-après aux exploitants agricoles les dispositions à observer :

Les services techniques assurent dès le vendredi 29 mars 2019

La distribution des jetons permettant l'utilisation de l'installation.

Ayants droit

Tous les exploitants agricoles domiciliés sur le territoire de la commune de Sierre ayant rempli le formulaire ad hoc.

Heures de bureau des responsables de l'installation.

En dehors de ces heures, aucun jeton ne sera distribué. Pour la distribution de jetons, le retrait de formulaire ou tout autre renseignement, les responsables de l'installation de traitement phytosanitaires de Noës sont à votre disposition à **l'Hôtel de Ville, rue du Bourg 14, 2ème étage, bureau 214, de 8h00 à 9h00 le matin.**

Responsable : Olivier Emery 027 / 452 04 08

ADMINISTRATION COMMUNALE

Service émetteur	Services Techniques	Visa
Date début de la publication	15.03.2019	ab
Date fin de la publication	15.04.2019	



AVIS OFFICIEL

PILIERS PUBLICS de

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 15 mars 2019

Y:\CH\Modèles\Chancellerie\Piliers publics modèle.doc

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Ville de Sierre porte à la connaissance du public que **M. Tobias Mathier**, domicilié à Sierre, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter un bar à Tapas au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements (parcelle) : No. 3381 – Ruelle du Manoir 8 - Sierre
Enseigne : **1867**
Prestations : Bar à Tapas – petite restauration
Heures d'ouverture et de fermeture : Du lundi au samedi de 08h00 à 23h00
Dimanche : fermé - Jours fériés : ouvert
Début de l'activité : 18 avril 2019

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 15 avril 2019.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Service émetteur	Police	Visa
Date début de la publication	15.03.2019	
Date fin de la publication	15.04.2019	



AVIS OFFICIEL

PILIERS PUBLICS de

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 15 mars 2019

Y:\CH\Modèles\Chancellerie\Piliers publics modèle.doc

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Ville de Sierre porte à la connaissance du public que **M. Jiandan Dong**, domicilié à St-Maurice, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements (parcelle) : No. 8798 - Av. du Rothorn 8 - Sierre
Enseigne : **Restaurant OISHI**
Prestations : mets et/ou boissons avec/sans alcool à consommer sur place, à l'emporter et livraison à domicile
Heures d'ouverture et de fermeture : Lundi, mardi et du jeudi au dimanche de 10h00 à 23h00
Mercredi : fermé - Jours fériés : ouvert
Début de l'activité : 16 avril 2019

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 15 avril 2019.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Visa

Service émetteur	Police	
Date début de la publication	15.03.2019	
Date fin de la publication	15.04.2019	